

30 septembre 2021

Ministère des Finances Canada
Direction de la politique de l'impôt
Ottawa ON K1A 0G5
charity-bienfaisance@fin.gc.ca

Consultation sur les organismes de bienfaisance Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés

Madame, Monsieur:

Voici quelques éléments de réflexion dans le cadre de la consultation sur les dépenses des organismes de bienfaisance. La réflexion tient compte de la description de la consultation¹ et d'un document d'information² du ministère des Finances Canada. Les commentaires portent sur les organismes de bienfaisance, les organismes à but non lucratif (OBNL), les entreprises sociales et les autres organismes (ci-après les organisations).

Contexte

«Chaque année, les organismes de bienfaisance sont tenus d'affecter un montant minimum à leurs programmes de bienfaisance ou à des dons versés à des donataires reconnus. C'est ce que l'on appelle le 'contingent des versements', qui garantit que les dons de bienfaisance sont investis dans nos communautés. Le budget de 2021 annonçait l'intention du gouvernement d'augmenter possiblement le contingent des versements, ce qui pourrait stimuler l'appui au secteur des organismes de bienfaisance et profiter à ceux qui comptent sur leurs services.»³

¹ Canada Finances (2021). *Consultation : Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés*.
<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2021/stimuler-depenses-bienfaisance-communautes.html>

² Canada Finances (2021). *Document d'information – Consultation sur le contingent des versements*.
<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/consultations/2021/stimuler-depenses-bienfaisance-communautes/document-information-consultation-contingent-versements.html>

³ Canada Finances (2021). *Consultation : Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés*.

L'objectif du ministère des Finances Canada est d'appliquer les règles relatives au contingent des versements à compter de 2022. À notre avis, ce délai est trop rapide pour modifier ces règles dans un si court délai.

La source de cette consultation n'est pas très claire. On dirait que la pandémie de la COVID-19 est la source de ce besoin d'augmentation du taux. Toutefois, cela ne semble pas s'inscrire dans un contexte plus global de détermination des incitatifs fiscaux à privilégier ou non et des règles pour les encadrer.

Questions spécifiques

Les questions spécifiques de la consultation⁴ sont:

- Faut-il augmenter le contingent des versements afin d'obtenir un financement supplémentaire pour les organismes de bienfaisance et, le cas échéant, dans quelle mesure?
- Serait-il souhaitable d'augmenter le contingent des versements à un niveau qui donne lieu à l'empiètement progressif des fondations sur les capitaux d'investissement? Cette approche serait-elle durable à long terme pour le secteur?
- Quels outils supplémentaires (p. ex., pénalités pécuniaires ou d'autres sanctions intermédiaires) l'ARC devrait-elle avoir pour appliquer les règles de contingent des versements?
- Les dispositions sur les allègements et l'accumulation des biens sont-elles toujours utiles pour les organismes de bienfaisance?
- Les dispositions actuelles sur les reports permettent-elles de trouver un juste équilibre entre le fait d'assurer le décaissement des fonds en temps opportun et de permettre aux fondations de faire des dons importants de façon plus rare?
- Y a-t-il des changements temporaires au contingent des versements qui devraient être envisagés dans le contexte de la relance suite à la COVID-19?

Éléments de réflexion

Voici quelques éléments de réflexion. Il y a sans doute plus de questions que de réponses. Il y a lieu toutefois de réfléchir et d'étudier davantage ces questions et d'autres qui peuvent avoir un impact sur l'ensemble de l'écosystème de la philanthropie et de l'aide aux communautés.

⁴ Canada Finances (2021). *Consultation : Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés.*

Règles sur le contingent des versements?

La consultation présume qu'il y a toujours un besoin pour des règles relatives aux contingent de versements. Il y aurait lieu de se poser des questions plus fondamentales et d'ordre plus général. Y a-t-il ou non un besoin d'incitatifs fiscaux pour la philanthropie? Y a-t-il ou non un besoin de règles sur le contingent des versements?

Financement

La question du financement des organisations est un sujet vaste. Actuellement, comment sont financées les organisations aidant les communautés? À l'avenir, comment devraient être financées les organisations aidant les communautés?

Taux et base de calcul

La description de l'historique du contingent des versements indique que le taux a varié au fil des années entre 5% (1976-1980), 4,5% (1980-2004) et 3,5% (2004-...).⁵ Au fil des années, il y a eu une réduction du taux. La question posée suggère une augmentation. Il y aurait lieu d'examiner les raisons ayant motivé les réductions depuis 1976. Ces raisons et ces conditions s'appliquent-elles encore?

Une question est de savoir quel est le taux optimal. Quels devraient être les critères pour justifier un taux précis? Comment a été déterminé le taux au fil des années? Qu'en est-il du taux dans les autres pays?

La base de calcul a aussi varié au fil des années. Quel devrait être la meilleure base de calcul? Quelle est le concept de 'juste valeur marchande' à utiliser? Quels actifs devraient ou non être inclus dans la base de calcul? Devrions-nous parler des actifs totaux ou des actifs nets? La dimension liquidité des actifs est importante à considérer.

Le contingent (3,5%) est un montant minimum. Rien n'empêche un organisme de verser davantage. Quel est la source du problème à régler?

Les règles de contingent des versements devraient-elles s'appliquer à toutes les organisations? Devrait-il y avoir plus ou moins d'organisations non assujetties⁶ à ces

⁵ Canada Finances (2021). *Document d'information – Consultation sur le contingent des versements.*

⁶ Canada Finances (2021). *Document d'information – Consultation sur le contingent des versements.* Note 2

règles? Faut-il augmenter les niveaux monétaires d'assujettissement? Doit-on viser les plus grandes organisations uniquement?

Court terme vs long terme - Perpétuité ou non dans l'accumulation de biens?

Quelle perspective temporelle devrions-nous privilégier? Doit-il être davantage à court terme (par exemple, avec la relance suite à la COVID-19) ou à long terme? Un équilibre entre le court, le moyen et le long terme est préférable.

La problématique du contingent des versements est-elle liée à l'accumulation de biens dans les organismes de bienfaisance ou non? Est-il ou non souhaitable qu'il y ait une perpétuité dans l'accumulation de biens par un organisme de bienfaisance? Y a-t-il d'autres facteurs à considérer que l'accumulation du capital? Quels sont les critères additionnels souhaitables?

Pour un meilleur appariement entre les générations, il y aurait lieu de réduire l'horizon temporel et la période des versements. Il pourrait être souhaitable pour certaines organisations de justifier un besoin de perpétuité. Par exemple, cela pourrait être possible pour les hôpitaux et les universités, mais non pour les fondations privées.

Il ne devrait pas y avoir de croissance du capital et d'accroissement indû du capital, à moins que cela ne se justifie. Il faut trouver le niveau optimal.

Changements temporaires suite à la COVID-19?

Avec la pandémie COVID-19 ayant frappé la société, les organisations ont été agiles dans leurs réactions pour aider les communautés et plusieurs ont probablement dépassé le 3,5%.

Des changements temporaires au contingent des versements ne devraient pas être envisagés dans le contexte de la relance suite à la COVID-19. Compte tenu du besoin de réflexion supplémentaire et des délais, il sera trop tard (espérons-le) pour réagir pour la COVID-19.

Besoin d'une réforme sur le secteur de la bienfaisance et des OBNL

La société et les organisations bénéficieraient d'une réflexion et d'une réforme en profondeur basée sur la réalité des années 2020. Il ne s'agit pas de mettre l'accent sur des changements à court terme, mais sur une révision structurelle en profondeur. La réflexion sur le contingent est un début. Les entreprises sociales sont particulièrement mal comprises.

Il y a lieu de se questionner sur ce que l'on veut accomplir par la philanthropie. Il faut aussi se questionner sur le besoin ou non d'offrir des incitatifs fiscaux ou autres. Une compréhension du contexte historique⁷ de la philanthropie aiderait à situer le tout dans une perspective à très long terme et éclairer les décisions futures sur une solide connaissance du passé.

Compte tenu des incitatifs fiscaux reçus par les organismes de bienfaisance, la question de l'information disponible et l'information fourni par les organisations est particulièrement importante et devrait être mieux encadrer.⁸

Il y aurait lieu de s'interroger sur les questions fondamentales face aux incitatifs fiscaux offerts à l'égard de la philanthropie. Que voulons-nous accomplir comme société avec les incitatifs fiscaux? Quels types d'incitatifs sont disponibles et souhaitables? Le système fiscal est-il le meilleur véhicule pour changer des comportements ou des cultures organisationnelles? Devrions-nous réduire la complexité des règles? Comment améliorer la gouvernance et la surveillance? Une comparaison internationale serait particulièrement utile à cet égard.⁹

Ainsi, il y aurait lieu d'étudier en profondeur un ensemble de questions sur la philanthropie et l'aide aux communautés avec leurs différentes caractéristiques (par exemple, rural / urbain; religieux / séculier; petite / grande). Une commission d'enquête comme la Commission Carter¹⁰ est un exemple qui vient à l'esprit, non seulement pour la philanthropie et les organisations, mais pour l'ensemble du

⁷ Valley, P. (2020). *Philanthropy from Aristotle to Zuckerberg*, London: Bloomsbury Continuum, 756p.

⁸ Brouard, F., Glass, J. (2017). «Understanding Information Exchanges and Reporting by Grantmaking Foundations», *ANSERJ – Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale / Canadian journal of nonprofit and social economy research*, vol. 8, no 2, Autumn/Automne, 40-56.

⁹ Brouard, F. (2021). *2020 Geneva International Conference 'Taxation and Philanthropy'*, 9 février.

<https://philab.uqam.ca/blogue-accueil/2020-geneva-international-conference-taxation-and-philanthropy/> et OECD (2020). *Taxation and Philanthropy*, OECD Tax Policy Studies, No. 27, Paris: OECD Publishing, November, 141p.

¹⁰ *Commission royale d'enquête sur la fiscalité*, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/commission-royale-denquete-sur-la-fiscalite>

système fiscal, incluant l'aide accordée aux particuliers, aux entreprises privées et aux sociétés ouvertes. Le besoin de simplification du système fiscal canadien devrait se baser sur des principes reconnus¹¹.

Besoin de données sur le secteur

Il y a un besoin clair et urgent d'avoir des données fiables sur le secteur et avec une structure permanente et non ponctuelle. Cette recommandation n'est pas nouvelle. Imagine Canada¹² et de nombreux partenaires y travaillent depuis longtemps. Les organisations et les gouvernements bénéficieraient de données fiables pour prendre des décisions éclairées. Dans le cadre d'une consultation du Comité consultatif sur le secteur des organismes de bienfaisance, un rapport¹³, daté de décembre 2020 s'intéressant aux données, suggèrent des améliorations qui tardent à venir¹⁴.

Groupe de recherche des utilisateurs des données de la T3010

Les travaux du Groupe de recherche des utilisateurs des données de la T3010 / T3010 data users research group peuvent présenter un intérêt pour la présente consultation. (<https://carleton.ca/profbrouard/t3010researchgroup/>)

Philab

Les travaux du Philab, le Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie / Canadian Philanthropy Partnership Research Network, peuvent présenter un intérêt pour la présente consultation. (<https://philab.uqam.ca/>)

¹¹ AICPA (2017). *Tax Policy Concept Statement 1 – Guiding principles of good tax policy: A framework for evaluating tax proposals*, Association of International Certified Professional Accountants (the unified voice of American Institute of CPAs and Chartered Institute of Management Accountants), 18p.

<https://www.aicpa.org/advocacy/tax/downloadabledocuments/tax-policy-concept-statement-no-1-global.pdf>

¹² Imagine Canada. (2021). *Policy priority: Data is needed for effective decision making for – and by – our sector*. <https://www.imaginecanada.ca/en/policy-priority-data-for-effective-decision-making>

¹³ Brouard, F., Lenczner, M., Patzelt, A. (2020). *Report on 2020 T3010 Research Group ACCS/CSDWG Consultation*, Discussion paper, Sprott Centre for Social Enterprises / Centre Sprott pour les entreprises sociales (SCSE/CSES), Sprott School of Business, Carleton University, December, 23p. <https://carleton.ca/profbrouard/wp-content/uploads/PaperT3010ConsultationACCSReportFB20201218FBMLAP.pdf>

¹⁴ Brouard, F. (2014). *Report on 2014 T3010 Users Research Day*, Discussion paper, Sprott Centre for Social Enterprises / Centre Sprott pour les entreprises sociales (SCSE/CSES), Sprott School of Business, Carleton University, August, 13p. <https://carleton.ca/profbrouard/wp-content/uploads/PaperT3010ResearchDayReportFB201408.pdf>

Sincèrement,

François Brouard

François Brouard, DBA, FCPA, FCA
Full Professor (taxation) / Professeur titulaire en fiscalité
<http://carleton.ca/profbrouard/>
Director, Sprott Centre for Social Enterprises (SCSE)
/ Directeur, Centre Sprott pour les entreprises sociales (CSES)
<https://sprott.carleton.ca/scse/>
Co-directeur, Philab Ontario Hub
Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie
/ Canadian Philanthropy Partnership Research Network
<https://philab.uqam.ca/centres-de-recherche/philab-ontario/>
francois.brouard@carleton.ca

Manuel Litalien

avec la collaboration de Manuel Litalien, PhD
Professeur agrégé / Associate professor
Faculty of Arts and Science – Social Welfare and Social Development
Nipissing University
<https://www.nipissingu.ca/users/manuel-litalien>
Co-directeur, Philab Ontario Hub

Biographical note / Notice biographique

FRANÇOIS BROUARD, DBA, FCPA, FCA

Sprott School of Business, Carleton University / Université Carleton

6028 Nicol Building, 1125 Colonel By Drive, Ottawa (Ontario) Canada K1S 5B6

Email/courriel : francois.brouard@carleton.ca

www.carleton.ca/profbrouard/

François Brouard is a bilingual Fellow Chartered Professional Accountant (FCPA) and Fellow Chartered Accountant (FCA) with a bachelor's degree in business administration (B.A.A.) from HEC Montréal, a master's degree in accounting (M.Sc.) from Université du Québec à Montréal (UQAM) and a Doctorate in Business Administration (DBA) from Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). He is currently a Full Professor in the accounting group (taxation) at the Sprott School of Business, Carleton University. He is the Founding Director of the Sprott Centre for Social Enterprises (SCSE), Founder of the Professional Accounting Research Group (PARG) and Founder of the Research Group on Comedy Industry (GRIH). Between 2009 and 2015, he was the founding co-editor in chief of ANSERJ - Canadian journal of nonprofit and social economy research / *Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*. He previously worked as a consultant in training and strategic scanning, a professor at Université du Québec à Hull (UQAH), a project manager for the Professional Education Program of the OCAQ and a lecturer in several universities. He also worked in auditing and tax for an international CA firm (Samson Bélair / Deloitte & Touche). His research interests include social enterprises, social entrepreneurship, financial management, governance, foundations, philanthropy, nonprofits, arts sector and comedy industry, health sector, strategic intelligence, SME, accounting profession, tax, business transfer, and personal financial planning.

Fellow Comptable Professionnel Agréé (FCPA) et Fellow Comptable Agréé (FCA) bilingue, François Brouard détient un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de HEC Montréal, une maîtrise en sciences comptables (M.Sc.) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et un doctorat en administration (DBA) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Il est présentement professeur titulaire en fiscalité et comptabilité à la Sprott School of Business, Université Carleton. Il est directeur fondateur du Centre Sprott pour les entreprises sociales (CSES), fondateur du Professional Accounting Research Group (PARG) et fondateur du Groupe de recherche sur l'industrie de l'humour (GRIH). Entre 2009 et 2015, il fut le co-rédacteur en chef fondateur de ANSERJ - Canadian journal of nonprofit and social economy research / *Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*. Il travaillait auparavant à titre de consultant en formation et veille stratégique, de professeur à l'Université du Québec à Hull (UQAH), de chargé de projet pour le Programme de formation professionnelle de l'OCAQ et de chargé de cours dans plusieurs universités. Il a aussi exercé en vérification et en fiscalité pour une firme internationale de CA (Samson Bélair / Deloitte & Touche). Ses intérêts de recherche sont les entreprises sociales, l'entrepreneuriat social, la gestion financière, la gouvernance, les fondations, la philanthropie, les organismes sans but lucratif, le secteur des arts et l'industrie de l'humour, le secteur de la santé, la veille stratégique, les PME, la profession comptable, la fiscalité, la transmission d'entreprises et la planification financière personnelle.